PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

DU 6 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 142 Présents (mini 40) : 45
Nombre de voix
En exercice : 262 Présentes : 67 Représentées : 94 **Total (mini 132) : 161**
Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix chacun)
Pierre COMBES, Corinne MOULIN

5 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX

37 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Coralie BIOUSSE, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GODART, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD suppléant, Vincent JACQUEMART, Alain JEUNE, Alain LABROT, Catherine LANTEAUME, Dominique MALLIÉ, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Olivier REYNAUD, Pierre REYNAUD, Éric RICHARD, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Lionel TARDY, Eliane TOURTET.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jacques SELLIER et Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Alain MARTINASSO et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Jean GARCIA et Brigitte LANGOUËT à Stéphane DECONINCK, Céline LASCOMBES à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE à Christian GODART, Laurent RIVIERE et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Nicolas DARAGON et Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Sylvie PEROT et Marie-Hélène THORAVAL à Frédéric ROUX (Mollans/Ouvèze), Claude AURIAS et Julien CORNILLET à Frédéric ROUX (CCVV), Monique BALDUCHI et Renée MAOUI à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés

Maud GRARD, Nicolas JANNOT, Ann Katrin JEPSEN, Alain LEVRERO, Patricia PICARD.

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Audrey MATHIEU DDT de la Drôme - responsable de l'antenne de Nyons, Christel MORIN conseil départemental de la Drôme, Philippe NUCHO sous-préfet de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme

Participaient également à la réunion :

Vincent BERNARD, responsable du service Parcs Naturels Régionaux & Environnement région Auvergne-Rhône-Alpes
Patricia BILCOCQ, journal la Tribune
Frédéric GIRARD, chargé de mission région Auvergne-Rhône-Alpes
Sébastien NINON, chargé de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Laurent ROCHER, responsable service relations avec les collectivités au Conseil départemental de la Drôme

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental des Hautes-Alpes	Page 2
Révision de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Lancement de la procédure	Page 3
Remerciements	Page 5
Signatures	Page 6

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Comité syndical en présentiel et en visioconférence, et les remercie de leur présence.
La Présidente est ravie d'annoncer à l'assemblée que le conseil départemental des Hautes-Alpes a confirmé l'augmentation de sa cotisation statutaire de 15 000€, qui sera l'objet de la première délibération de cette séance.
La seconde délibération à l'ordre du jour concerne le lancement de la procédure de révision de la Charte du Parc. Cette délibération est nécessaire pour que les deux conseils régionaux puissent délibérer à leur tour en juin, ce qui permettra alors d'entamer le processus de révision. Le contexte actuel est encore incertain avec les prochaines élections municipales de 2026, mais la Présidente insiste, cela ne doit pas empêcher le Parc d'avancer sans crainte. Elle rappelle qu'il en va de la responsabilité des élus, et même de leur devoir d'anticiper et de se projeter sur l'avenir du Parc et donc du territoire. Pour réussir, les deux qualités essentielles sont l'ambition et la confiance. Elle demande à l'assemblée de voter en toute confiance et sérénité.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le procès-verbal du Comité syndical du 13 mars est validé à l'unanimité

Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental des Hautes-Alpes (délibération n°2025-06-01)

Rapport :

La Présidente rappelle que le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a acté le montant des participations statutaires des Régions et Départements comme suit :

- 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 180 000 € pour le Département de la Drôme
- 90 000 € pour le Département des Hautes-Alpes

Par courrier en date du 17 avril, le Département des Hautes-Alpes a fait savoir au Syndicat Mixte du Parc qu'il augmenterait sa participation de 15 000 €. Il y a donc lieu de mettre à jour la répartition des cotisations statutaires comme suit :

- 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 180 000 € pour le Département de la Drôme
- 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes

Délibération

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025-04-02 en date du 13 mars 2025 ayant pour objet le vote du budget primitif 2025 ;
- Vu le courrier du Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes en date du 17 avril 2025 ;
- Considérant les arbitrages rendus par le Conseil départemental des Hautes-Alpes ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Précise** que pour l'année 2025, les participations statutaires des Régions et Départements seront de :
  - 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
  - 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - 180 000 € pour le Département de la Drôme
  - 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Révision de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Lancement de la procédure (délibération n°2025-06-02)

Rapport :

La Présidente expose,
La charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été approuvée par décret du 26 janvier 2015 et court jusqu'à 2030. Le classement d'un Parc naturel régional repose sur quatre fondamentaux :

- Les critères qualitatifs du territoire et le critère de pertinence et de cohérence de ses limites (reposant sur la richesse, la fragilité et la cohérence des patrimoines naturels, culturels et paysagers)
- La qualité du projet de charte
- La capacité du syndicat mixte à conduire le projet de façon cohérente
- La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre.

Afin de renouveler le label du Parc, il convient donc de lancer la procédure de révision de la charte qui supposera :

- L'évaluation finale de la charte en vigueur ;
- L'actualisation du diagnostic de territoire ;
- La rédaction du projet de charte ;
- L'évaluation environnementale, l'enquête publique et la consultation des personnes publiques associées, avant la signature du décret de classement du territoire pour la période 2030-2045.

Pour lancer cette démarche de plusieurs années, la présente délibération doit donc approuver les éléments qui seront proposés aux Régions en vue de leurs délibérations concordantes et à la Préfecture de Région en vue de son avis d'opportunité.
Elle doit contenir :

- Le périmètre d'étude ainsi qu'une note de justification de ce périmètre de 137 communes ;
- Une description des modalités d'association des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que les modalités de concertation avec les partenaires concernés.

Ces deux documents sont annexés à la présente délibération et résultent de l'analyse technique réalisée par les services du syndicat mixte du Parc, de l'avis du Conseil scientifique éthique et prospectif sur le périmètre d'étude présenté en comité syndical du 22 novembre 2024 et des discussions politiques survenues lors des comités syndicaux des 22 novembre 2024 et 13 mars 2025 ainsi que lors des bureaux syndicaux des 12 décembre 2024 et 18 février 2025.

Une convention de partenariat proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes précisera la répartition des engagements des deux Régions et du syndicat mixte du Parc dans le processus de révision de la charte.

Discussion

L'assemblée demande à ce que soit explicité dans la note présentée le lien entre le Plan de paysage du Parc et la révision de la Charte, qui en est un axe crucial.
Elle demande ensuite si les Villes-Portes ont été intégrées dans le périmètre d'étude, la Directrice indique que ce n'est pas obligatoire et non envisagé car leurs dimensions urbaines sont plus importantes que sur le territoire des Baronnies provençales. Il est bien entendu proposé qu'elles restent Villes-Portes. Ces dernières n'étant pas toutes représentées sur la carte présentée en séance, l'assemblée demande à ce qu'elles soient rajoutées.

L'assemblée demande ensuite si un contact a été pris avec les communes concernées par l'extension dans la vallée du Jabron, et si le département des Alpes de Haute-Provence est prêt à intégrer la démarche. La Présidente confirme que la Présidente du Département est totalement favorable à cette extension, tout comme le Maire de Mison, commune qui pourrait intégrer le Parc, qui est 1er-Vice-Président. Les communes ont été rencontrées effectivement et même revues de manière collective lors d'une réunion au siège de la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance le 23 avril. Les communes sont très enthousiastes à l'idée d'intégrer le Parc, et ont pris acte du montant de la cotisation statutaire. Ce sont des communes qui partagent les mêmes valeurs que celles portées par le Parc, avec un territoire à protéger tout en favorisant le développement raisonné à échelle humaine.
Les communes de Barcillonnette et d'Esparon n'ont pas encore été rencontrées, mais la Présidente et les services du Parc sont en contact avec elles. La Présidente insiste aussi sur le fait qu'elle poursuit son travail pour convaincre les communes non adhérentes mais faisant partie du périmètre d'étude actuel d'intégrer le Parc. Un courrier a été envoyé à ces communes pour leur signifier qu'elles feront également partie du nouveau périmètre d'étude, espérant que les idées reçues et les craintes sur le Parc avant sa création auront été dissipées.

L'assemblée demande que soit clairement explicité auprès des communes que l'adhésion au Parc ne vaudra pas financement du Parc pour leurs aménagements tels les entrées de ville et village. Si l'argument en matière d'urbanisme est avancé pour l'intégration de certaines communes dans le Parc, il faut donc reformuler celui-ci pour être transparent sur l'éventuel coût d'aménagement que cela pourrait avoir pour les communes. La Présidente approuve cette reformulation. Le Parc pourra aider à aller chercher des financements, mais ne pourra en aucun cas être le financeur.

L'assemblée s'inquiète sur l'extension du périmètre qui, certes créera de nouvelles recettes, mais apportera également des charges nouvelles, notamment en terme de charge de travail sur le personnel existant. L'assemblée souhaite savoir ce qui a été envisagé. La Directrice explique que des échanges en interne ont été réalisés à ce sujet, et que l'équipe a pu exprimer ses craintes en terme de charge de travail mais également par rapport à la distance de certains lieux vis-à-vis du siège du Parc. Cette extension du périmètre va créer

de nouvelles demandes et attentes, et il faudra être en capacité d'y répondre. A l'heure actuelle il s'agit de points de vigilance. Les engagements du syndicat mixte dans la Charte pourraient être différents en étant davantage dans une dynamique de mise en synergie partenariale et de coordination. Le type de dépenses et d'actions ne seront peut-être pas les mêmes.
La Présidente précise qu'à la création du Parc la Charte était très large mais qu'au vu du contexte actuel il faudra recentrer les missions du Parc sur des sujets très spécifiques qui ne sont pas déjà menés par d'autres collectivités et structures.

Enfin l'assemblée demande si avec l'inclusion de nouvelles communes dans le Parc, les participations des conseils régionaux et départementaux pourraient augmenter. La Présidente dit qu'on peut en effet le souhaiter.

Délibération

- Vu les articles L.333-1 et R. 333-1 et suivants du code de l'environnement ;
- Vu l'article R333-5 prévoyant que « La procédure de classement ou de renouvellement de classement est engagée par une délibération motivée du Conseil régional qui prescrit l'élaboration ou la révision de la charte, détermine un périmètre d'étude et définit les modalités de l'association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements ainsi que celles de la concertation avec les partenaires intéressés » ;
- Vu la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes ;
- Considérant l'avis du Conseil Scientifique éthique et prospectif concernant le périmètre d'étude de la révision de la charte présenté en comité syndical du 22 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 158 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Comité Syndical :

- **Approuve** le périmètre d'étude et la note de justification de ce périmètre ;
- **Approuve** la note précisant les modalités d'association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements ainsi que celles de la concertation avec les partenaires intéressés **;**
- **Demande** aux Régions d'engager la procédure de révision par une délibération concordante ;
- **Décide** de déléguer au Bureau le soin d'affiner l'organisation de la gouvernance au fur et à mesure de l'avancée des travaux, ainsi que la validation des études à engager dans la limite des prévisions budgétaires ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention, à signer tout acte relatif à cet objet et notamment la convention de partenariat avec les Régions.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 17h30.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente :

Gilles CREMILLIEUX
Secrétaire de séance :

Rapport des délibérations

Date : **mardi 6 mai 2025**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 06/05/2025

Augmentation de la participation statutaire du Département des Hautes-Alpes

Unanimité

Date du vote : **06/05/2025 - 16h17**
Votants : **70**
Voix totales : **162**
Voix exprimées : **162**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	162 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI A	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre	7 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) CORNILLET Julien par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à ROSSI Ag	6 voix
	(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB	2 voix
	(Maire de Vesc) JEUNE Alain	1 voix
	(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
	(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte par procuration à DECONINCK Stéphane	1 voix
	(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine	1 voix
	(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseil départemental de la Drôme) LIMONTA Fabien par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL	2 voix
	MEMBRE0002	1 voix
	(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre	1 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix

(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère Départementale des Hautes-Alpes / Canton de Serres) PINET Françoise par procuration à CREMILLIEUX Gille	7 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Conseiller Municipal de La Piarre) REYNAUD Olivier	1 voix
(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Salérans) RIVIERE Laurent par procuration à JACQUEMART Vincent	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à ROLLAND Michel	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	7 voix
(Conseillère régional Auvergne-Rhône-Alpes) THORAVAL Marie-Hélène par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
(Conseillère Municipale de Lemps) TOURTET Eliane	1 voix

Rapport des délibérations

Date : **mardi 6 mai 2025**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 06/05/2025

Lancement de la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales — Adoptée

Date du vote : **06/05/2025 - 17h18**
Votants : **70**
Voix totales : **162**
Voix exprimées : **159**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **1,9%**

Pour	158 Voix	99,4%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à ROSSI A	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre	7 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) CORNILLET Julien par procuration à ROUX Frédéric	6 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles - CCSB par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à ROSSI Ag	6 voix
	(Conseillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à DECONINCK Stéphane	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain -CCPDB	2 voix
	(Maire de Vesc) JEUNE Alain	1 voix
	(Conseillère municipale de Curnier) LANGOUET Brigitte par procuration à DECONINCK Stéphane	1 voix
	(Conseillère Municipale de Sigottier) LANTEAUME Catherine	1 voix
	(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseil départemental de la Drôme) LIMONTA Fabien par procuration à MOULIN Corinne	7 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Adjoint de Moydans) MARTINASSO Alain par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL	2 voix
	MEMBRE0002	1 voix
	(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre	1 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	6 voix
	(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer	1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël	1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine par procuration à GODART Christian	1 voix

	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		6 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à ROUX Frédéric		6 voix
	(Conseil départemental de la Drôme) PHELIPPEAU Eric par procuration à MOULIN Corinne		7 voix
	(Conseillère Départementale des Hautes-Alpes / Canton de Serres) PINET Françoise par procuration à CREMILLIEUX Gille		7 voix
	(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre		1 voix
	(Conseiller Municipal de La Piarre) REYNAUD Olivier		1 voix
	(Maire de Méreuil) REYNAUD-FREY Annick par procuration à JACQUEMART Vincent		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric		1 voix
	(Conseiller Municipal de Salérans) RIVIERE Laurent par procuration à JACQUEMART Vincent		1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis		1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel		1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel - CCSB par procuration à ROLLAND Michel		2 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		6 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric - CCVV par procuration à ROUX Frédéric		2 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier		1 voix
	(Conseiller Municipal de Chabestan) SELLIER Jacques par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles		7 voix
	(Conseillère régional Auvergne-Rhône-Alpes) THORAVAL Marie-Hélène par procuration à ROUX Frédéric		6 voix
	(Conseillère Municipale de Lemps) TOURTET Eliane		1 voix
Contre	**1 Voix**	**0,6%**	
	(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
Abstention	**3 Voix**		
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		2 voix